



UFC-QUE CHOISIR GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tél : 04.76.46.88.45

Le 29/04/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Minicrédits L'UFC-Que Choisir s'attaque aux nouveaux usuriers

Dans le prolongement de son alerte sur le retour en force du crédit irresponsable, l'UFC-Que Choisir s'est penchée sur la déferlante incontrôlée des minicrédits sur internet¹. Compte tenu de l'opacité des tarifs, qui dissimule des taux d'intérêts réels jusqu'à cent fois supérieurs au taux d'usure, l'association dépose trois plaintes pour pratiques commerciales trompeuses. Dans l'attente d'un assainissement du secteur par la loi européenne, elle appelle les consommateurs à la plus grande prudence avant d'y souscrire.

Minicrédits, vrai danger

Les minicrédits sont des prêts instantanés de petites sommes (jusqu'à 1000 euros) à court terme (moins de trois mois). Ils sont présentés par des banques (Floa Bank, Cashper) ou d'autres sociétés financières (Bling, Finfrog, Lydia) comme des alternatives « responsables » au crédit classique et aux frais d'incidents bancaires liés au découvert.

Ces prêts sont présentés comme sans danger. Ils fonctionnent comme une avance sur salaire. En général, l'échéance de remboursement est prélevée lorsque l'emprunteur perçoit ses revenus. Pourtant, s'ils sont mal distribués, ils l'exposent comme n'importe quel crédit au malendettement ainsi qu'à des impayés susceptibles de fragiliser encore davantage son budget.

Des techniques commerciales « pousse-au-crime »

La réglementation n'encadre pas les minicrédits comme des crédits conso à part entière, ce qui laisse libre cours aux dérives. Les entreprises du secteur les présentent comme étant anodins, voire bénéfiques. Par exemple, Floa Bank « maquille » son « Coup de pouce » à la manière d'un jeu de grattage² quand Bling prétend que le crédit est « une bonne habitude à prendre » pour « préserver sa santé financière ».

Pire encore, hormis Cashper, aucune de ces sociétés ne prend la peine d'avertir les internautes quant au risque de non-remboursement d'un crédit. Un tel écueil est d'autant plus grave qu'elles ciblent tout particulièrement les plus précaires (CDD, jeunes, fichés à la Banque de France³, etc.).

¹ Enquête dans le [numéro 602](#) de la revue *Que Choisir* de mai disponible en kiosque depuis le 21 avril 2021.

² Après avoir cliqué sur le bouton « Je me lance », lorsque le consommateur est éligible à un crédit, il est accueilli avec « félicitations ». Il peut alors cliquer sur un bouton pour « recevoir [son] argent », site internet [moncoupdepouce.com](#) de Floa Bank, consulté le 12/04/2021.

³ Par exemple, « Les personnes ne disposant que de faibles revenus vont donc pouvoir effectuer une demande de minicrédit et c'est également le cas pour les personnes fichées à la Banque de France », extrait du site internet de Cashper, consulté le 02/04/2021.

Les publicités racoleuses pour les mini crédits : exemples chez Floa Bank (à gauche) et chez Bling (à droite)

Un week-end à Venise à ce prix-là, je ne peux pas le laisser passer !
Ma voiture a raté son contrôle technique !
En un éclair, je demande 600€

Aujourd'hui, je paie les frais avec ma carte bancaire (18,72€)
puis 3 mensualités de 200,00€

18,72€	200,00€	200,00€	200,00€
Aujourd'hui	1 mois	2 mois	3 mois

Au total, je rembourse 618,72€

JE ME LANCE

Préserver sa santé financière devrait être aussi évident que prendre soin de son corps. Comme pour le sport et l'alimentation, il y a de bonnes habitudes à (ap)prendre.

Alan, salarié chez Bling

Bling, Cashper, Floa Bank : les nouveaux usuriers

A rebours des promesses philanthropiques des professionnels, les tarifs pratiqués sont aussi exorbitants que pervers. Le tableau ci-dessous présente cinq offres de prêt d'un montant de 100 euros pour une durée allant d'un à trois mois.

	BLING	CASHPER	FLOA BANK (Coup de pouce)	FLOA BANK (Lydia)	FINFROG
Durée du prêt	1 mois	1 mois	3 mois	3 mois	3 mois***
Formule de base Versement à J+14	0 €	0 €**	3,13 €	3,13 €	3,98 €
Formule express* Versement immédiat	7 €	30 €	13,03 €	10,03 €	3,98 €
Taux d'intérêt Formule express	128 %	2 234 %	136 %	91 %	21 %

Source : UFC-Que Choisir à partir des sites internet des entreprises, le 25/03/2021. * Frais totaux. ** Gratuit uniquement pour les nouveaux clients, sinon un taux d'intérêt annualisé de 17,9 % s'applique. *** La durée de remboursement est en réalité de 106 jours pour l'offre de crédit présentée pour une durée de trois mois par Finfrog.

Après avoir effectué sa demande de crédit, le consommateur est placé devant un dilemme pernicieux. S'il patiente quatorze jours pour en obtenir le versement, l'avance est gratuite (Bling et Cashper) ou soumise à des frais limités, bien que loin d'être neutres en proportion de la somme empruntée (Finfrog, Floa Bank, Lydia). Mais si, comme la plupart des clients⁴, il en demande le versement immédiat car son besoin de liquidités est urgent, alors la note flambe en général instantanément (jusqu'à 30 euros de frais).

Une fois pris en compte l'ensemble de ces frais, l'UFC-Que Choisir considère que Bling, Cashper et Floa Bank se sont rendus coupables de pratiques commerciales trompeuses. En effet, ils dissimulent aux emprunteurs le taux d'intérêt annualisé des crédits qu'ils proposent pour obtenir l'avance dans le délai annoncé (frais obligatoires compris). Dans ces conditions, si Finfrog flirte avec le taux maximum autorisé des crédits conso, Bling, Cashper et Floa Bank le dépassent allègrement (de quatre à plus de cent fois). A cet égard, la palme de l'indécence revient à Cashper avec un taux de 2234 % !

⁴ Par exemple, 80 % des clients sollicitent la « Formule express » selon Bling.



UFC-QUE CHOISIR GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tél : 04.76.46.88.45

Le 29/04/2021

Mobilisée au côté des consommateurs durant la crise économique, notamment pour prévenir les risques qu'ils encourent en raison du retour en force du crédit irresponsable, l'UFC-Que Choisir dépose plainte pour pratiques commerciales trompeuses à l'encontre de Bling, Cashper et Floa Bank auprès du Procureur de la République de Paris.

Parallèlement, dans le cadre de la révision de la directive crédit à la consommation, l'association demande aux législateurs européens de mettre un terme aux passe-droits faits aux minicrédits en les soumettant à la réglementation qui s'applique aux crédits classiques.